

**UNECE**

# **Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre**



**UNITED NATIONS**



**UNECE**

**Déclaration sur  
les normes et l'élaboration des normes  
tenant compte des questions de genre**



**UNITED NATIONS**

---

**Note**

---

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## Préface

L'Initiative de la CEE-ONU sur les normes tenant compte des questions de genre vise à fournir un cadre pratique aux organismes de normalisation qui œuvrent pour que les normes qu'ils élaborent et le processus d'élaboration des normes qu'ils suivent tiennent compte de questions de genre. Créée en 2016, l'Initiative a les objectifs suivants (i) renforcer l'utilisation des normes et réglementations techniques en tant qu'outils puissants pour atteindre l'ODD 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; (ii) intégrer une perspective de genre dans l'élaboration des normes et réglementations techniques, et (iii) élaborer des indicateurs et critères de genre qui pourraient être utilisés pour l'élaboration des normes.

Pour atteindre ces objectifs, l'Initiative réunit un groupe de travail diversifié composé de représentants d'organismes de normalisation, ainsi que d'experts des questions de genre et de l'autonomisation des femmes, de représentants d'organismes de réglementation et de décideurs, d'organismes non-gouvernementaux, d'organismes des Nations Unies et du monde académique. Ce partenariat permet aux participants d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur les approches réussies en matière d'élaboration et de mise en œuvre de normes tenant compte des questions de genre.

L'autonomisation et l'inclusion d'une perspective de genre dans la normalisation et la réglementation technique créeront une croissance économique soutenue et inclusive, nécessaire pour réduire les inégalités. En outre, des normes tenant compte des questions de genre contribueront à garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les travailleurs.

L'initiative travaille dans le cadre du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP6) de la CEE-ONU, un forum de collaboration entre les organismes de normalisation et les décideurs. Le Groupe de travail : (i) encourage l'utilisation des normes par les décideurs et les entreprises en tant qu'outil de réduction des obstacles techniques au commerce ; (ii) encourage une plus grande résilience face aux catastrophes, encourage l'innovation et la bonne gouvernance; et (iii) préconise l'utilisation des normes dans la mise en œuvre des objectifs de l'ONU, notamment l'application du programme Action 2030 et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.



## Déclaration

### Organisation:

#### **En tant qu'organisme de normalisation / organisme d'élaboration de normes au niveau national/ régional / mondial, nous:**

- Prenons acte de l'Objectif de Développement Durable 5 du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 de l'ONU, qui vise à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Reconnaissons l'omniprésence des normes et leur rôle décisif dans la société ;
- Sommes conscients que la représentation des femmes dans l'élaboration des normes n'est presque jamais paritaire et que l'incidence des normes sur les hommes et les femmes n'est pas expressément prise en compte dans ce processus d'élaboration;
- Estimons que le contenu des normes et la participation au processus d'élaboration peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes ;
- Reconnaissons que les organismes de normalisation /organismes d'élaboration de normes au niveau national /régional/mondial n'ont pas tous le même fonctionnement et opèrent dans des structures différentes ;
- Sommes résolus à œuvrer en vue de créer et de maintenir :
  - Des organismes d'élaboration des normes inclusifs en matière de genre ;
  - Des normes tenant compte des questions de genre ;
  - Une représentation équilibrée des sexes à tous les niveaux dans l'ensemble de notre structure (y compris les organes directeurs) ;
  - Un renforcement des compétences pour mettre en place et appliquer une approche inclusive en matière de genre.

#### **Aussi, nous nous engageons à ce que les normes et le processus d'élaboration des normes tiennent compte des questions de genre en :**

1. Appuyant la présente Déclaration sur les normes et l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre;
2. Élaborant et mettant en œuvre, de manière proactive, un plan d'action pour l'égalité des sexes dans notre organisme;
3. Suivant les progrès réalisés et en recueillant et en partageant des données, des exemples de réussite et des bonnes pratiques.

### **Signataire autorisé :**

#### **Nota Bene :**

Une annexe vivante, tenue à jour sur le site web de la CEE-ONU, décrit les mesures que les organismes nationaux de normalisation et les organisation d'élaboration de normes peuvent inclure dans leurs plan d'action en faveur de normes et de processus d'élaboration des normes tenant compte des questions de genre.

C'est à chaque organisation de décider ce qu'elle peut / doit inclure dans son plan d'action. La liste d'actions n'est pas exhaustive; elle vise simplement à fournir des idées et de l'inspiration pour les plans d'action sur l'égalité entre les sexes aux organismes d'élaboration de normes de tout type.



**Annexe à la déclaration sur  
les normes et l'élaboration des normes tenant  
compte des questions de genre**

## **Introduction**

L'annexe, disponible sur le site web de la CEE-ONU, vient appuyer la Déclaration sur les normes et le processus d'élaboration de normes tenant compte des questions de genre et présente une vue d'ensemble des mesures que les organismes de normalisation / organismes d'élaboration de normes au niveau national / régional / mondial peuvent inclure dans leur plan d'action pour l'égalité des sexes en ce qui concerne l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.

Il appartient à chaque organisme de décider des mesures que son plan d'action peut ou doit comporter. La liste des mesures n'est pas exhaustive et vise essentiellement à donner des idées aux différents organismes de normalisation pour l'élaboration des plans d'actions pour l'égalité des sexes.

## Annexe

### Ensemble de mesures 1 : Œuvrer en faveur de normes assurant une représentation équilibrée des deux sexes et d'une prise en considération de la situation spécifique des femmes et des hommes

- ❖ S'efforcer d'assurer la présence d'un nombre représentatif de femmes pendant toutes les phases de l'élaboration des normes
  - Vérifier que la représentation des sexes est équilibrée au sein des comités et voir s'il existe des possibilités d'amélioration ;
  - Établir des liens avec des organisations et des réseaux informels au sein des secteurs d'activité ou des professions afin d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans nos comités techniques ;
  - Recueillir des données ventilées par sexe sur les participants aux activités d'élaboration de normes (globales et sectorielles) et les comparer aux statistiques sur l'emploi
    - (par exemple en élaborant un graphique indiquant l'équilibre entre les sexes au sein des comités, en le mettant à jour chaque année et, si possible, en regroupant les résultats par secteur d'activité).
- ❖ Veiller à créer un environnement qui soutient l'inclusivité et l'égalité en matière de genre
  - S'assurer que la direction appuie les efforts visant à instaurer un environnement prenant en considération la situation spécifique des femmes et des hommes et à élaborer des normes tenant compte des questions de genre ;
  - Effectuer chaque année des travaux de recherche avec les membres de comités pour prendre connaissance des différences de situation en matière d'élaboration de normes tenant compte de l'égalité entre les sexes ;
  - Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des activités prenant en considération la situation spécifique des femmes et des hommes (par exemple en menant des actions de sensibilisation ; en formant les présidents de comité, les directeurs de programme et les membres ; en faisant circuler la présente Déclaration auprès de tous les acteurs intervenant dans le processus d'élaboration de normes, etc.);
  - Vérifier l'équilibre entre les sexes s'agissant des postes de direction ou d'encadrement dans le domaine de l'élaboration des normes et chercher à améliorer la situation lorsqu'il y a un déséquilibre.
- ❖ Apporter un soutien aux personnes qui souhaitent défendre l'égalité des sexes en les encourageant à agir dans leur domaine d'élaboration de normes et en leur en donnant les moyens:
  - Encourager les directeurs de programme et de projet et les présidents à promouvoir la prise en considération de la situation spécifique des femmes

et des hommes au sein de leur comité chargé de l'élaboration de normes et leur fournir les outils et les ressources nécessaires à cette fin ;

- Partager (au sein des organismes et entre eux) des informations, des données et des expériences concernant les projets internes ou externes visant à prendre en compte les questions de genre afin de recenser et de mettre en commun les meilleures pratiques.
- ❖ S'efforcer d'assurer une participation représentative des femmes aux autres phases du processus d'élaboration de normes, telles que l'élaboration de propositions ou la formulation d'observations sur les propositions ou sur les projets.
- ❖ Veiller à ce que les plans d'action pour l'égalité des sexes élaborés par des individus ou des organismes comportent des objectifs pertinents, de telle sorte que les progrès puissent être suivis et mesurés.

#### Ensemble de mesures 2 : Créer des normes tenant compte des questions de genre

- ❖ S'efforcer de mettre en place un réseau de spécialistes de l'égalité des sexes pour appuyer les travaux des comités chargés de l'élaboration de normes
- ❖ Contribuer à la mise au point d'un ou de plusieurs outils permettant de réaliser une analyse comparative entre les sexes pour l'ensemble des normes en cours d'élaboration ou de révision afin de s'assurer que le contenu et l'application des normes tiennent compte des questions de genre. Ces outils pourraient être fondés sur l'analyse comparative entre les sexes plus élaborée par Condition féminine Canada ou sur d'autres méthodes
- ❖ Dispenser une formation sur l'utilisation de tout nouvel outil mis au point et veiller à ce que la participation à ces formations et leurs effets soient mesurés.
- ❖ Utiliser les cadres existants (tels que l'Organisation internationale de normalisation, le Comité européen de normalisation, le Comité européen de normalisation électrotechnique, les organismes régionaux de normalisation, etc.) pour travailler en collaboration et partager les ressources et les compétences
- ❖ Veiller à ce que les comités disposent des compétences, des outils et des ressources nécessaires pour élaborer des normes tenant compte des questions de genre :
  - Dispenser aux comités toute formation nécessaire pour développer leurs compétences en matière d'égalité des sexes ;
  - Veiller à ce que les comités comprennent un spécialiste des questions d'égalité des sexes ou aient accès à des compétences spécialisées dans ce domaine (par exemple, par l'intermédiaire d'un réseau de spécialistes).

- ❖ S'efforcer d'institutionnaliser les pratiques, les procédures et les politiques qui ont fait la preuve de leur efficacité afin de garantir que les normes continuent à tenir compte des questions des genre

### Ensemble de mesures 3 : Créer des organismes de normalisation tenant compte des questions de genre

- ❖ Évaluer et, si besoin, développer les compétences et les connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'égalité des sexes.
- ❖ Recueillir des données sur la proportion hommes-femmes parmi les employés à tous les niveaux.
- ❖ Mettre au point des outils de formation visant à renforcer le degré de sensibilisation des employés aux questions d'égalité entre les sexes.
- ❖ Surveiller et enregistrer la participation aux formations et leur effet.

# **Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre**

United Nations Economic Commission for Europe

Palais des Nations

CH - 1211 Geneva 10, Switzerland

Telephone: +41 22 917 44 44

E-mail: [regulatory.cooperation@un.org](mailto:regulatory.cooperation@un.org)

Website: <http://www.unece.org>

Excerpt of Document: Revised Recommendation U on Gender Responsive Standards (ECE/CTCS/WP.6/2018/6/Rev.1)